



Révision de jugement de divorce

Par **ramon28**, le 17/11/2012 à 12:04

j'ai demandé une révision du jugement de divorce.

Par **Marion2**, le 17/11/2012 à 12:04

ET.... ???

Par **ramon28**, le 17/11/2012 à 12:43

est-ce que les revenus de ma nouvelles compagne seront pris en considération pour le montant de la pension ?

J'habites Chartres (28) et mon ex à Draguignan(83), dois je prendre un avocat d ici ou là-bas ?

Par **Marion2**, le 17/11/2012 à 16:48

Vous contactez un avocat où vous le désirez mais le procès aura lieu à Draguignan.

Oui, les revenus de votre nouvelle compagne seront pris en considération, si vous vivez ensemble.

Par **ramon28**, le 17/11/2012 à 18:36

Mais ce ne sont pas ces enfants, c'est injuste. ils prennent quels revenus en compte ? Elle est à mi-temps et gagne 600 € et c'est moi qui paye toutes les dépenses.
Je ne dois pas choisir un avocat du barreau de Draguignan pour payer moins ?

Par **amajuris**, le 17/11/2012 à 18:44

bjr,
la pension alimentaire est fixée par le JAF en fonction des besoins de vos enfants et de vos possibilités, le fait que vous viviez avec une autre personne diminue donc vos frais et augmente vos possibilités pour payer une pension alimentaire plus importante.
ce n'est pas votre compagne qui paie, c'est le fait qu'à deux vous avez moins de frais.
cdt

Par **ramon28**, le 18/11/2012 à 11:00

Financièrement, je ne peu pas me rendre à Draguignan (900 kms de mon domicile), est-il possible d'être entendu au TIG de mon domicile ou dois-je prévenir le TIG de Draguignan de mon impossibilité d'y aller ? Je suis paumé, je n'ai jamais eu affaire à ces institutions et ça me perturbe...

Par **Marion2**, le 18/11/2012 à 11:23

Vous êtes dans l'obligation de vous rendre au TGI de Draguignan sinon il y aura "incompétence territoriale" et il ne pourra pas y avoir de jugement.

Par **Marion2**, le 18/11/2012 à 16:51

Je vous informe qu'il est inutile d'ouvrir 2 posts pour le même sujet. J'en supprime un.

Par **ramon28**, le 18/11/2012 à 17:33

ok, désolé.